



RÈGLEMENTS 2010 – CAMP DE JOUR

CAMP PUCE

1. Arrivée

1.1 LIEU

Le lieu de rassemblement de tous les enfants du camp régulier est au Complexe Roméo-V.-Patenaude, 135, chemin Haendel.

Le lieu de rassemblement de tous les enfants des camps thématiques et spécialisés est à l'école Fernand-Seguin, 201 boulevard Jean-Leman.

1.2 HEURES

Service de garde : l'arrivée des enfants inscrits au service de garde se situe entre 7 h et 9 h.

Camp de jour régulier, camps spécialisés et thématiques : l'arrivée des enfants inscrits au camp de jour, aux camps spécialisés ou aux camps thématiques sans le service de garde est 9 h.

1.3 RETARD

En cas de retard, vous devez vous présenter avec votre enfant au bureau des coordonnateurs qui le prendra en charge. Toutefois, si votre enfant est en retard lors des différentes sorties, il devra retourner à la maison.

2. DÉPART

2.1 LIEU

Tous les enfants du camp de jour régulier quitteront le camp de jour à partir du Complexe Roméo-V.-Patenaude, 135, chemin Haendel.

Tous les enfants des camps spécialisés et thématiques quitteront à partir de l'école Fernand-Seguin, 201 boulevard Jean-Leman.

2.2 HEURES

Service de garde : le départ pour les enfants inscrits au service de garde se situe entre 16 h et 18 h.

Camp de jour régulier, camps spécialisés et thématiques : le départ pour les enfants inscrits au camp de jour, aux camps spécialisés ou thématiques sans le service de garde est 16 h.

2.3 FRAIS DE RETARD

Des frais de retard de 5 \$ par 10 minutes seront facturés advenant le non-respect de l'horaire

3. CODE DE VIE

La direction a mis en œuvre, il y a quelques années, une politique « tolérance zéro » pour les enfants ayant un comportement inapproprié. La Ville se réserve le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un enfant dont la conduite sera jugée inacceptable dans le meilleur intérêt du camp de jour.

4. TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 ESPADRILLES

Les enfants fréquentant le camp de jour doivent porter des espadrilles offrant un bon support de la cheville et permettant de faire des sports de course. Il est aussi recommandé que les enfants portent des bas dans leurs chaussures.

4.2 VÊTEMENTS

Il est recommandé que les enfants portent des vêtements de sport confortables et adaptés à la température extérieure.

4.3 CHAPEAU

Il est recommandé que les enfants portent un chapeau, casquette ou tout autre accessoire pouvant protéger leur tête des rayons du soleil.

4.4 MAILLOT DE BAIN, SERVIETTE ET CRÈME SOLAIRE

Les enfants doivent avoir leur maillot de bain, leur serviette de plage et leur tube de crème solaire tous les jours. De plus, il est recommandé qu'une première couche de crème solaire soit appliquée à la maison avant le départ pour une protection optimale.

4.5 ACCESSOIRES

Les jouets (toupies, cartes, poupées, billes, etc.) ainsi que les jeux électroniques ne seront pas tolérés sur le site du camp. À défaut de quoi, ils seront automatiquement confisqués.

5. LUNCH ET COLLATION

5.1 LUNCH

Les enfants inscrits au camp de jour doivent avoir un lunch froid tous les jours. Il n'y a aucun four à micro-ondes à la disposition des enfants.

5.2 COLLATION

Il est recommandé que les enfants aient dans leur boîte à lunch ou dans leur sac une collation pour le matin et une pour l'après-midi.

5.3 ALLERGIES

Pour le bien de tous, nous vous demandons de porter une attention particulière aux aliments allergènes. L'équipe d'animateurs vous demande de ne pas donner à vos enfants des kiwis et des aliments contenant des noix ou des arachides. De plus, il est strictement interdit aux enfants de partager ou d'échanger des aliments.

6. SORTIES

Lors des sorties, l'enfant doit obligatoirement porter son chandail de camp, apporter un sac à dos et arriver vingt (20) minutes avant le départ de l'autobus au Complexe Roméo-V.-Patenaude ou à l'école Fernand-Seguin. Les renseignements particuliers à chaque sortie vous seront communiqués au début de la semaine dans le journal du camp.

7. ANNULATION ET/OU CHANGEMENT

Des frais d'administration de 15 \$ par demande par enfant vous seront facturés lors d'une annulation ou du changement d'une inscription.